Déclaration de ressources | À PARTIR DU 1 MARS 2025

Demandes de RSA et de prime d'activité : procédure simplifiée à partir du 1er mars 2025

Publié le 19 février 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1er mars 2025, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité verront leurs démarches administratives simplifiées grâce à la mise en place du pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources. Cette évolution s'inscrit dans la mise en œuvre progressive de la solidarité à la source.

Ajouter à mon calendrier (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A18079)

Une expérimentation menée dans plusieurs départements pilotes

Depuis octobre 2024, une expérimentation a été menée dans 5 départements pilotes : les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Hérault, les Pyrénées-Atlantiques et la Vendée. Cette phase initiale a permis de tester et d'ajuster le dispositif qui sera généralisé :

- **au 1er mars 2025 :** pour les allocataires des Caf ;
- **et dans les prochains mois :** pour les allocataires des MSA.

Qu'est-ce qui change dans ma déclaration trimestrielle de ressources ?

Les allocataires trouveront sur le site de la Caisse d'allocations familiales (Caf) une déclaration de ressources pré-remplie. Ils devront simplement vérifier les informations pré-remplies et, en cas d'erreur, pourront corriger les montants en produisant une pièce justificative.

Le calcul des droits au RSA et à la prime d'activité sera basé sur quelles ressources ?

Avec le pré-remplissage, le calcul des droits au RSA et à la prime d'activité sera basé sur les ressources des mois M-2 à M-4, et non plus sur celles des mois M-1 à M-3. Par exemple, pour la déclaration de mars 2025, les allocataires devront déclarer les ressources versées pour les mois de novembre 2024, décembre 2024 et janvier 2025.

Pourquoi les déclarations trimestrielles de ressources de RSA et de prime d'activité sont-elles désormais pré-remplies ?

L'objectif principal de cette réforme est de limiter les erreurs et incohérences qui engendrent des contrôles et des demandes de remboursement postérieures. En simplifiant les démarches administratives, elle vise à améliorer la stabilité des revenus des allocataires et à réduire le phénomène des indus (sommes trop perçues) et des rappels (sommes dues à l'allocataire).

> **À noter**
>
> Pour plus d'informations, les allocataires peuvent consulter le site de la Caf (https://www.caf.fr/) ou contacter leur caisse locale

Textes de loi et références

Décret n° 2025-185 du 26 février 2025 portant généralisation des déclarations préremplies de ressources pour l'attribution du revenu de solidarité active et de la prime d'activité (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/2/26/TSSA2502513D/jo/texte)

Voir aussi

Revenu de solidarité active (RSA) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N19775)
Service-Public.fr

Quelles sont les ressources prises en compte pour le calcul des droits au RSA ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F24585)

Service-Public.fr

Prime d'activité : salarié ou fonctionnaire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2882)

Service-Public.fr

Prime d'activité : travailleur indépendant (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34701)

Service-Public.fr

CAF : le calendrier 2026 des versements de prestations (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15336)

Service-Public.fr

RSA et prime d'activité : mise en place d'une expérimentation pour simplifier les démarches (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17576)

Service-Public.fr

Les déclarations de ressources des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité seront pré-remplies dès le 1er mars 2025 (https://solidarites.gouv.fr/les-declarations-de-ressources-des-beneficiaires-du-rsa-et-de-la-prime-dactivite-seront-pre-remplies-des-le-1er-mars-2025)

Ministère chargé de la santé

Solidarité à la source : une réforme clé pour l'accès aux droits (https://solidarites.gouv.fr/solidarite-la-source-une-reforme-cle-pour-lacces-aux-droits)

Ministère chargé de la santé

RSA, Prime d'activité : vérifiez, validez... C'est déclaré ! (https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/rsa-prime-d-activite-verifiez-validez-c-est-declare)

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Agenda

JUSQU'AU 28 FÉVR. 2026

Prévention

Grippe et Covid-19 : la campagne de vaccination est prolongée (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17729)

Publié le 28 janvier 2026

DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026

Démographie

Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298)

Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)